



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLÉRON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : M. DESTAING, F. DOLE, C. GABRY, N. SIEVERT procuration respective à O. MARLOT, L. SCHNEITER, M. SAULNIER, I. CUENOT.

Deux auditeurs

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre est validé à l'unanimité. Quorum atteint

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

➤ Fondation du patrimoine :

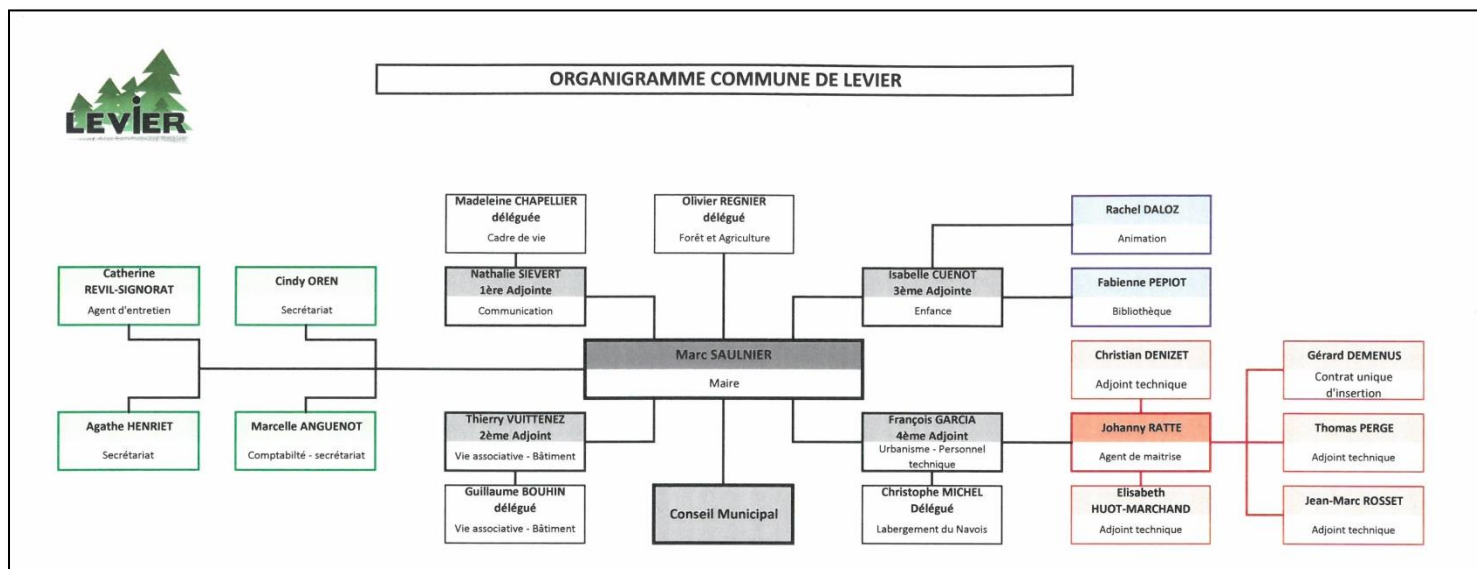
Le programme de restauration du patrimoine est lancé. Si vous voulez participer, la souscription est en ligne sur ce lien <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/patrimoine-religieux-de-levier>

Seuls les dons par chèques (à envoyer soit à la mairie de LEVIER ou soit à la fondation du patrimoine) peuvent être ciblés en spécifiant soit la chapelle de La Ficelle soit l'intégralité des monuments.

Le montant des dons est à ce jour de 3 325€, merci aux généreux donateurs.

Des membres du conseil s'engagent dans ce projet, à titre personnel, pour une somme globale de 2 450€ !

➤ Organigramme de la mairie



➤ Tiers-lieux

La municipalité réfléchit à un espace de travail partagé, ouvert et convivial.

Vous recherchez un espace de coworking et/ou de télétravail, merci de vous rapprocher de la commune en envoyant un mail à communication@levier.fr

2. Suppression d'un poste d'Agent Technique

Il est proposé de fermer le poste d'adjoint technique territorial de 35H par semaine (Avis défavorable du comité technique). Celui-ci était occupé par M. Jean Daniel REYNAUD.

18 voix pour, 4 abstentions et 1 contre

3. Suppression d'un poste d'adjoint Administratif et ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

Il est proposé de fermer au 31 décembre 2021 le poste d'adjoint administratif et d'ouvrir au 1^{er} janvier 2022 un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Accord à l'unanimité

4. Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

La réglementation impose aux collectivités de passer au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel). Celui-ci remplace les autres régimes indemnitaires. Le Comité Technique émet un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir au maire pour mettre en place le RIFSEEP aux conditions évoquées.

5. Plan de financement de la Salle des Sports

➤ **OBJET : FINANCEMENT PRIVE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS DE LEVIER**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du plan de financement des travaux de la salle des sports, une demande d'aide au titre des Certificats d'Economie d'Energie a été faite. Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour négocier et accepter l'offre la mieux disante.

➤ **OBJET : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique et d'extension de la salle des sports.

La mairie de LEVIER sollicite afin de réaliser cette opération d'un montant HT de **2 151 204.72€**, le soutien et la participation financière des partenaires suivants :

	Assiette éligible	Montant subvention sollicité	% sur montant total	% sur l'assiette éligible
FEDER	66 471,11	33 235,56	1,5%	50%
<u>P@C 25</u>	2 091 531,98	580 000,00	26,9%	28%
ANS	1 074 230,28	348 000,00	16,1%	32%
AMI_ Commissariat de massif	797 880,00	200 000,00	9,3%	25%
Région Effilogis_ rénovation Performance	945 256,16	378 102,46	17,5%	40%
Bonification chaufferie bois	378 102,46	37 810,25	1,8%	10%
Région BEPOS_ extension	1 016 836,53	150 000,00	7,0%	15%
Sous-TOTAL		1 727 148,26	80,0%	
Auto-financement		430 854,83	20%	
TOTAL		2 158 003,09	100%	

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour signer tous les documents qui s'y réfèrent.

6. Attribution du marché de travaux de la Salle des Sports

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la rénovation énergétique et l'extension de la salle des sports de LEVIER a été lancé par la collectivité le mardi 23 novembre 2021.

Les offres étaient attendues pour le lundi 13 décembre 2021 à 12h00.

La consultation comprenait 14 lots et 25 offres ont été déposées.

La valeur technique est notée 40/100 et le prix 60/100.

Le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'ouverture des plis et propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du lot	Prestataire retenu	Montant HT en €
LOT 01 - Terrassement VRD et aménagement paysager	SARL TP MOUROT	83 339,78
LOT 02 - Gros Œuvre	RAPID SERVICES	177 000,00
LOT 03 - Charpente	SARL LAURENT PONTARLIER	585 000,00
LOT 04 - Couverture Zinguerie	C2B CONSTRUCTIONS	329 725,54
LOT 05 - Menuiserie extérieures	SARL GIRARD	62 143,50
LOT 06 - Enduit ITE	FACADES BISONTINES	76 233,90
LOT 07 - Serrurerie	GRILLET CONCEPT	49 855,72
LOT 08 - Menuiseries intérieures	SARL BURLA FRERES	64 989,85
LOT 09 - Cloison doublage peinture	BISONTINE PEINTURE	48 460,57
LOT 10 - Chape carrelage faïence	SARL MACCANIN ET FILS	108 000,00
LOT 11 - Electricité	ELECTRICITE GUYON VILLEMAGNE	85 927,33
LOT 12 - Chauffage ventilation plomberie sanitaire	PECCLLET MICHEL	271 826,50
LOT 13 - Récupération eau de pluie	FCE	12 200,00
LOT 14 - Panneaux photovoltaïques	FRANCE SOLAR	69 780,00
TOTAL		2 024 482,69

Accord à l'unanimité

7. Plan de financement de la mairie

Le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2021 relative à l'accueil du siège de la communauté de communes Altitude 800 dans les locaux de la mairie.

La commune va engager des travaux de rénovation des bureaux du RDC à droite du vestibule comprenant, la salle de réunion et les trois bureaux de la permanence.

Plan de financement pour la création d'un pôle administratif			
Entreprises	Pôle de dépenses	Montant HT	Montant TTC
BK	ELEC BUREAU CCA	19 835.49	23 802.58
		1 500.00	1 800.00
	ELEC BUREAU DE LA MAIRIE	3 675.96	4 411.15
S3P	Distribution	25 794.70	30 953.64
GOUGET	Menuiserie int.	4 721.00	5 665.20
	Travaux sur toiture	19 649.40	23 579.28
IRS	Switch et installation postes	1 197.00	1 436.40
	Point d'accès Pont Wifi	580.00	696.00
	Équipement d'un écran numérique	4 454.00	5 344.80
DIGILOR	Ecran tactile outdoor	8 505.00	10 206.00
AZYLIS	Accès à la téléphonie	4 364.56	5 237.45
TOTAL		94 277.11	113 132.50
Subvention envisagée			
DETR		28 283.13	33 939.75
Reste à charge		65 993.98	79 192.75

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés et faire les demandes de subventions.

8. Coupure de NUIT

Vous avez été plus de 65% à prendre position favorablement afin de couper l'éclairage de nuit. Conformément à la délibération du 12 décembre 2020 « *Un essai d'un an sera effectué avant validation définitive par le conseil* », nous nous étions engagés à faire un point sécuritaire et économique. Voici les chiffres :

- Le montant des factures est passé d'environ 20 800€ en 2020 à 13 400€ en 2021 soit une économie de plus de 35 % chiffrée à 7 400€ par an.
- L'extinction n'a pas eu d'incidence sur l'augmentation des incivilités ou des cambriolages.
 - En 2018, la gendarmerie a constaté 14 faits dont 1 entre 23H et 5H.
 - En 2019, 20 faits dont 3 entre 23H et 5H.
 - En 2020, 19 faits dont 4 entre 23H et 5H.
 - En 2021 **année de coupure**, 24 faits dont 1 entre 23H et 5H.

Le conseil municipal, à 6 voix contre et 17 pour valide l'extinction de l'éclairage nocturne.

9. Convention SYDED audit énergétique

Dans le cadre de l'étude de l'installation d'un accueil de jour dans le presbytère, la commune sollicite le SYDED, pour réaliser un audit énergétique.

Cette étude sera réalisée par Solutions for Energy Efficiency. Le montant de la prestation est de 3 276€ TTC auquel il convient d'ajouter 360€ de prestation du SYDED. Déduction faite des aides, le reste à charge pour la commune sera de 1 342.80€ TTC.

Accord à l'unanimité

10. Convention SYDED borne électrique

Le contrat avec le SYDED arrive à son terme. Celui-ci propose de signer une convention pour un montant annuel de 2 000€ comprenant l'entretien, l'abonnement et la gestion. La commune décline cette offre et reprend à son compte la borne. Le coût de l'abonnement, de la gestion et de l'entretien étant estimé à 1 000€. La commune mettra la borne à disposition des usagers au prix de revient pour encourager la transition énergétique.

Accord à l'unanimité

11. Classement voirie pour la Dotation Globale de Fonctionnement

Il est rappelé que l'intégration de la voirie et des places de parking ouvre droit à une bonification de la dotation globale de fonctionnement versée par l'état.

Ce qui a été modifié ou ajouté depuis la dernière mise à jour du 09/11/2018 :

- Modification rue du Mont en rue de la Gare + ajout de 110 m suite au lotissement de Bernard CUENOT
- Ajout de 50 m à l'Allée des Epicéas suite aux nouvelles constructions Habitat 25
- Regroupement de l'impasse du Levant et rue du Levant en 1 seule rue
- Regroupement de l'impasse Clos St Claude et rue Clos St Claude en 1 seule rue
- Suppression de l'accès à l'ancien HLM rue du Plane : 40 m
- Ajout de la rue de Traverse : 198 m
- Ajout de la rue Buissonnière : 67 m
- Ajout de l'impasse du Gravier : 112 m
- Intégration du linéaire de LABERGEMENT DU NAVOIS : + 3 973 m

Soit un total de voies communales de **27 708 m**

- Chemin de la vie d'Eternoz : 220 m
- Intégration des places et aires de stationnement pour une longueur de **1 844 m**

Accord à l'unanimité

12. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire sollicite le conseil municipal pour pouvoir engager, dès janvier 2022, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans le budget principal de la commune. Ces dépenses ne dépassant pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Budget	Chapitre	Libellé	Montants
Principal	20	Immobilisations incorporelles	7 500 €
	204	Subventions d'équipements autres établissements publics locaux	6 758 €
	21	Immobilisations corporelles ()	85 424 €
	23	Immobilisations en cours (Salle des Sports)	435 000 €
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles (études assainissement)	25 000 €
	21	Immobilisations corporelles	7 410 €
	23	Immobilisations en cours (STEP)	875 000 €
Eau	21	Immobilisations corporelles (Mise en place télérelevé de compteurs)	8 750 €
	23	Immobilisations en cours (réseau eau rue de la gare)	12 500 €
Bois	21	Immobilisations corporelles (desserte forestière / Plantations)	24 802 €

Accord à l'unanimité

13. Sortie du Syndicat Forestier Bolandoz Myon

La commune par l'intermédiaire de la fusion avec LABERGEMENT DU NAVOIS est membre du syndicat forestier Bolandoz Myon. Pour des raisons d'optimisation, la commune souhaite sortir du syndicat. Pour cela, elle a voté une délibération en date du 11 décembre 2020 donnant pouvoir au maire pour négocier cette sortie.

Un accord a été trouvé avec le syndicat qui l'a entériné par délibération en date du 6 décembre 2021. Celui-ci acte la sortie de LEVIER au 31 décembre 2021. La commune soldera la dette rattachée d'un montant de 1124.61€ et paiera un ticket de sortie de 2088€

Le conseil à l'unanimité donne pouvoir au maire pour signer la sortie du Syndicat

14. Questions diverses



**Vous êtes toutes et tous cordialement
invités aux vœux de la Municipalité**

**Samedi 15 janvier 2022
à 18h30 à la Salle des Fêtes***

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire liée au covid-19. Suivez l'actualité sur la page Facebook de la Commune, le site internet et le panneau lumineux.

La **bibliothèque** est fermée
du 20/12/2021 au 03/01/2022

Le **secrétariat de mairie** sera fermé :

- Mercredi 22/12 après-midi
- Vendredi 24/12 après-midi
- Mercredi 29/12 après-midi
- Vendredi 31/12 après-midi

Merci de votre compréhension.

L'année 2022 sera une année d'élections : Présidentielle en avril et Législatives en juin

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection Présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les Législatives soit en vous rendant en mairie, soit en vous inscrivant en ligne sur le site <https://www.service-public.fr>.

Chaque électeur recevra courant février/mars 2022 une nouvelle carte électorale, afin d'éviter la non-distribution de celle-ci **merci de bien vouloir communiquer tout changement d'adresse ou d'état civil au secrétariat de mairie.**



RAPPEL :

Nous vous rappelons que tout changement de propriétaire doit être déclaré en Mairie afin d'assurer le suivi des abonnements d'eau et d'assainissement et ainsi éviter toute erreur lors de la facturation.

Un formulaire est à votre disposition au secrétariat de mairie.

NOUVELLE RENCONTRE



Ouvert
à tous



Mardi 11 JANVIER 2022

18H00

À la salle du Conseil
1^{er} étage de la Mairie

Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés,
dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Verre de l'amitié...



Organisé par la Municipalité de Levier.
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.23.64.48.97
PASS sanitaire et masque

**Le bulletin annuel
sera distribué
courant janvier
2022**